

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

JUIN 2011

RÉFLEXION DU MOIS

Créer, c'est se souvenir (Victor Hugo)

DISTRIBUTION D'ARBRES ET ARBUSTES DESTINÉS À LA BANDE RIVERAINE À ST-RÉMI ET VENDÉE

La municipalité a procédé à la distribution gratuite d'arbres et arbustes samedi dernier le 25 juin 2011. Suite à cette distribution à Vendée et St-Rémi, il nous reste quelques arbustes à donner. Toute personne intéressée doit contacter l'inspecteur adjoint, M. Robert Geffroy au numéro de téléphone suivant : 819-681-3372 poste 5215. La municipalité tient à remercier M. Jacques Brunet qui depuis le début du programme a assumé la responsabilité de cette journée au nom de la FALMA et des associations des lacs. Un merci également à tous les bénévoles ainsi qu'à toute l'équipe de la municipalité pour leur bon travail.

IMPLANTATION DE LA HAUTE VITESSE DANS TOUTE LA MUNICIPALITÉ

La haute vitesse est maintenant disponible sur presque tout le territoire de la municipalité contrairement à ce que l'on pouvait lire dans « l'Information du Nord » de la semaine du 16 juin dernier. Un forfait de base est actuellement disponible via satellite. Cependant, un deuxième satellite est

présentement en rodage et un service plus performant sera disponible à l'automne 2011. Les personnes intéressées pourront laisser leurs coordonnées à l'hôtel de ville.

LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DÉPOSE UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le ministre des Affaires municipales (MAMROT) a fait parvenir aux municipalités une stratégie de réduction d'eau potable qu'elles devront appliquer. Le point fort de cette stratégie est la réduction de la consommation d'eau potable de 20% d'ici cinq ans. Cette politique sera d'abord applicable aux réseaux d'aqueduc. Nous ne savons pas pour l'instant si ces mesures toucheront la consommation qui ne relève pas des réseaux d'aqueduc.

L'AGENCE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ (PROMA) POURSUIT SES OBJECTIFS.

La PROMA, lors d'une réunion à la municipalité de La Minerve, a fait le point sur ses cinq objectifs qu'elle s'était fixés au colloque de septembre 2010 à la municipalité de Labelle. Le territoire de la municipalité d'Amherst est à 98% dans le bassin versant de la rivière Maskinongé. Les cinq objectifs qui ont été retenus, suite aux différents ateliers, sont les suivants :

1. mettre en place une banque de données sur toutes les études et actions posées par les organisations situées dans le bassin versant et ayant un impact sur la qualité de l'eau.
2. recommander l'adhésion des municipalités au projet de « Forêt de Proximité ».
3. adhérer au programme de surveillance des lacs et des rivières par les municipalités.
4. proposer une harmonisation dans le bassin versant des principales réglementations municipales touchant la qualité de l'eau.
5. déposer pour le colloque 2011, un réseau de petits parcs sur les terres publiques ou privées le long de la rivière Maskinongé.

L'organisme de la PROMA, présidé actuellement par le maire d'Amherst, croit pouvoir atteindre ces objectifs avant la fin de l'année.

UN PROJET DE « TOTEM THÉMATIQUE » SE RÉALISERA SUR LE SITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VENDÉE

Le conseil a accepté la mise en place d'un projet de « totem thématique » relatant certaines étapes de l'histoire de Vendée. Certains points demeurent à discuter avec les concepteurs, mais le projet devrait voir le jour durant l'été 2011.

SUIVI DU PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Selon le règlement approuvé en 2007, tous les propriétaires de bâtisses doivent faire vidanger leurs fosses septiques. Les résidents permanents aux 2 ans et les résidences secondaires aux 4 ans. Depuis près de deux ans, la liste des vidanges faites et à faire sont

inscrites dans le logiciel municipal destiné à cette fin. **Il est important de s'assurer que votre compagnie de vidange nous envoie une copie de votre reçu de vidange.** Si elle n'offre pas ce service, veuillez nous faire parvenir une copie à l'hôtel de ville. Cette mesure vous évitera un rappel par l'inspecteur en environnement.

AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE À VENDÉE : RETARD DE RÉALISATION DÙ AU NOUVEAU PROCESSUS CONTRACTUEL

Le processus de soumission est amorcé pour l'agrandissement de la caserne à Vendée. La nouvelle façon de faire dans la « politique contractuelle » du gouvernement, imposée aux municipalités, amènera des délais additionnels de 2 à 3 mois avant de donner le contrat. Il en est de même pour le camion d'incendie usagé que la municipalité doit acquérir. Des retards importants pour d'autres projets forceront le conseil à reporter certains projets en 2012.

**DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE
« AGISSONS AVEC CIVISME »**

Plusieurs citoyennes et citoyens nous soulignent que la période estivale est le moment pour plusieurs vacanciers de marcher, courir ou faire du vélo le long des chemins publics. **Agissons avec civisme : ralentissons!** De même, sur les plans d'eau, il est de mise que les propriétaires de bateaux de croisière s'éloignent des bords de l'eau et respectent les aménagements et la quiétude des rives. Le conseil souhaite une bonne saison estivale à tous!

Bernard Lapointe, maire

